

**Compte rendu de la réunion du 10 avril 2020 en visioconférence,
en présence d'Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental
et de Charly GONZALEZ, délégué départemental**

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Christine DELATOUR, Michel SZELAG

Membres excusés

Olivier MARIVAN, Daniel FERTIN, Eric LAGRANGE, David LAHAYE, Cédric LEVEAUX

Que fait on pour la fin de saison

La période de confinement étant sans cesse prolongée, une reprise des activités sportives collectives avant l'été prochain semble fortement compromise. Il convient donc d'envisager les divers scénarios qui s'offrent à nous, à savoir :

↳ arrêter le championnat puis établir un classement en déclarant matches nuls tous les matches qu'il restait encore à jouer

↳ arrêter le championnat en figeant le classement tel qu'il était au 8 mars, à l'issue de la 13ème journée de championnat

↳ arrêter le championnat puis établir un classement en proratisant les points acquis en fonction du nombre de matches effectivement joués

↳ reprendre le championnat actuel lors de la nouvelle saison fin septembre, jusqu'à son terme, ainsi que la Coupe. Mais que faire si des équipes ne redémarrent pas la saison prochaine, si des joueurs souhaitent changer de club ou si des équipes nouvelles s'engagent ?

↳ déclarer la saison blanche et, dans ce cas, c'est le classement de fin de saison 2018/2019 qui déterminera les groupes pour la saison à venir

Bien conscients qu'aucune solution ne pourra satisfaire l'ensemble des clubs, mais la situation est exceptionnelle, et après avoir longuement débattu sur les avantages, inconvénients ou difficultés de mise en application de chacune de ces options, les membres de la commission votent et décident à la majorité de déclarer la saison blanche pour le championnat ainsi que la Coupe.

Autres décisions votées à l'unanimité :

- ✓ abandon des sanctions relatives aux cartons jaunes
- ✓ abandon des sanctions financières relatives aux cartons rouges. **Cependant les sanctions sportives prises lors de la commission d'application des règlements du 23 mars 2020, pour les clubs du Stade Auxerrois et de Diges-Pourrain, seront reportées en début de saison 2020/2021**
- ✓ les clubs dont l'arbitre n'aura pas officié ses 5 matches ne seront pas pénalisés
- ✓ la session d'arbitrage de mars n'ayant pas eu lieu, les clubs qui devaient présenter un arbitre à cette formation ne seront pas pénalisés (pas de descente dans le groupe inférieur)
- ✓ **annulation de toutes les amendes de la saison**, à l'exclusion de celles concernant les équipes qui se sont désengagées avant le début de championnat (Charmoy et Villeneuve-sur-Yonne 2) et de l'équipe qui a déclaré forfait général (Augy). Les chèques de « provision sur frais » sont conservés pour la saison à venir et ne seront restitués qu'aux clubs qui ne réengageront pas leur équipe.

Comment garder du lien avec les associations

Jusqu'à la fin de saison sportive et bien que le championnat soit stoppé, nous devons maintenir le lien avec les associations, mais sous quelle forme ?

- lancer des défis foot
- mettre en valeur des associations ou dirigeants de clubs
- etc...

La commission choisit de prendre prochainement contact avec les clubs afin de mettre en valeur un membre de l'association (président, dirigeant, joueur, arbitre ...) en faisant paraître un article décrivant son parcours sur la page FACEBOOK « UFOLEP YONNE FOOTBALL » et pouvant être agrémenté d'une photo ou d'une vidéo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU